

QUESTIONS DE PERSONNEL (séance publique)

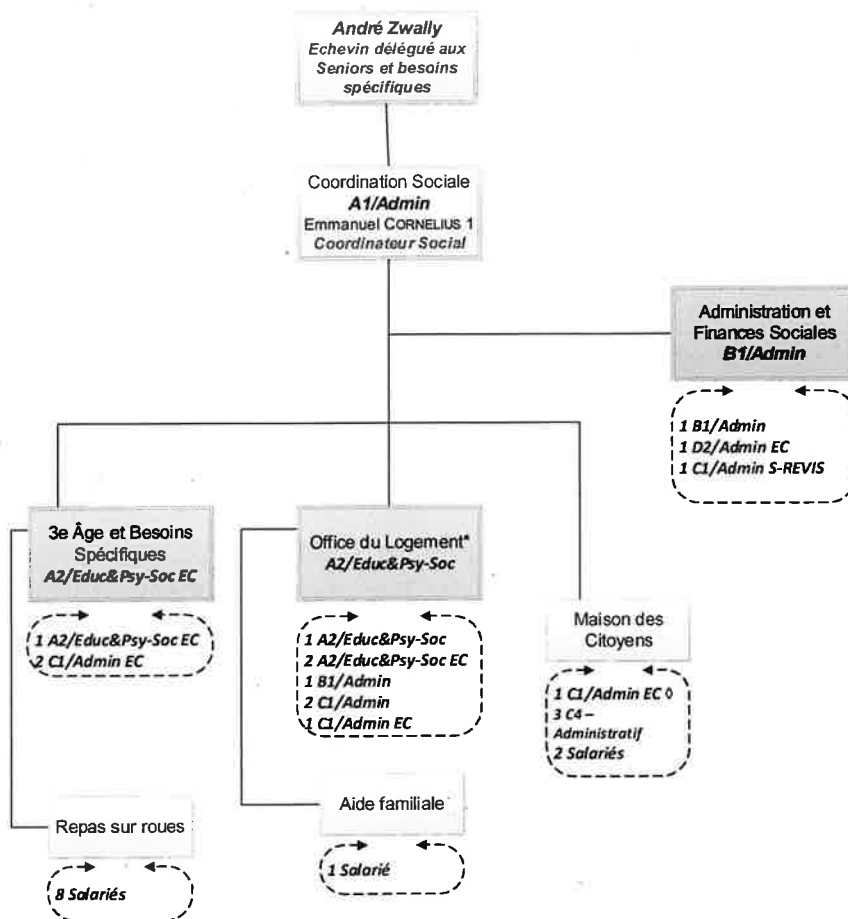
A) Créations et suppressions de postes

4) Coordination sociale

- 2) Création d'un poste d'agent polyvalent dans le statut du salarié (carrière A3 - CCT Sud) en vue d'engager un agent occupé actuellement via une mesure OTI auprès du service BiBBS pour effectuer l'accompagnement dans le PlusBus.

La loi REVIS prévoit que les postes soient créés en surplus de l'effectif et que les chômeurs en question soient engagés en contrat à durée indéterminée. Les postes sont créés spécifiquement dans le cadre de la loi et n'existeront que tant que l'affectation avec les salariés en question sera maintenue. Cela nous permettra de bénéficier du remboursement des frais salariaux (le plafond est à 150% du salaire social minimum) jusqu'à la mise à la retraite de Mr Molitor.

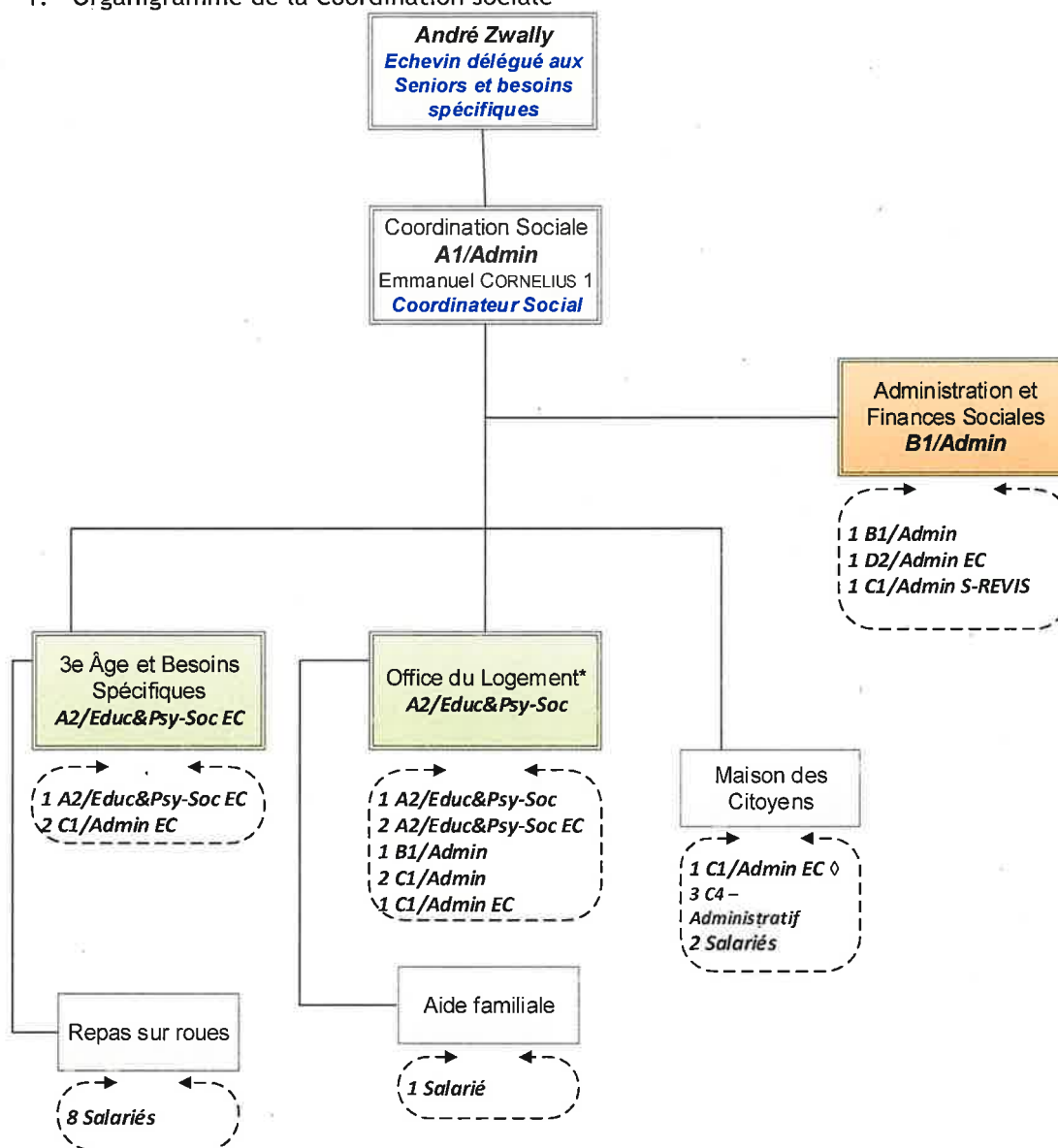
Rapport de Madame le chef de service du service structures et organisation du 9 février 2024.



Esch-sur-Alzette, le 9 février 2024

Concerne : Création d'un poste d'agent polyvalent dans la carrière A3 (CCT SUD) pour engager un agent actuellement en contrat OTI au niveau du PlusBus

1. Organigramme de la Coordination sociale



Une demande pour l'occupation d'un chômeur via un contrat OTI a été effectuée auprès de l'ADEM lors du lancement du PlusBus. Par ce biais, Monsieur Molitor est affecté à l'accompagnement dans le PlusBus. Le travail qu'il a effectué ces derniers mois donne entière satisfaction.

En créant un poste d'agent polyvalent dans le cadre de la loi REVIS, nous pourrions bénéficier du remboursement de la totalité des frais salariaux (le plafond est à 150% du salaire social minimum) jusqu'à la mise à la retraite de Mr Molitor.

L'horaire de travail du salarié est de 40 heures par semaine et la durée normale de travail est de 8 heures par jour. (Degré d'occupation 40/40)

Les tâches de Monsieur Molitor sont les suivantes :

- Accompagnement dans le PlusBus
- Statistiques de fréquentation
- Communication des doléances

Ces tâches ne sont pas exhaustives et sont susceptibles d'évoluer en fonction des besoins de service.

2. Proposition de création d'un poste d'agent polyvalent dans la carrière A3 (CCT SUD)

Nous proposons de créer un poste d'agent polyvalent dans le cadre de la loi REVIS qui nous permettra de bénéficier du remboursement des frais salariaux (le plafond est à 150% du salaire social minimum) jusqu'à la mise à la retraite de Mr Molitor.

La loi REVIS prévoit que les postes soient créés en surplus de l'effectif et que les chômeurs en question soient engagés en contrat à durée indéterminée. Les postes sont créés spécifiquement dans le cadre de la loi et n'existeront que tant que l'affectation avec les salariés en question sera maintenue.

Décisions à prendre:

Proposition	Actions futures	Décision
Création d'un poste en surplus de l'effectif qui sera classé dans la carrière de l'agent polyvalent (carrière A3 de la CCT SUD)		
Embauche de Monsieur Molitor		

Claudia De Almeida

De: Christian Keller
Envoyé: vendredi 9 février 2024 17:16
À: Claudia De Almeida; Jeff Lerario
Objet: RE: Création d'un poste d'agent polyvalent dans la carrière A3 (CCT SUD) pour engager un agent actuellement en contrat OTI au niveau du PlusBus

Salut Alleguer
Avis favorable vun der Personaldelegatioun
Léiw Gréiss
Christian an Jeff



Christian KELLER
Président de la Délégation des Salariés, Délégué permanent
Délégation des salariés
christian.keller@villeesch.lu
T +352 2754 4260

Ville d'Esch-sur-Alzette
Hôtel de Ville B.P. 145
L-4002 Esch-sur-Alzette
esch.lu

#LIEWENZUESCH

De : Claudia De Almeida <Claudia.DeAlmeida@villeesch.lu>
Envoyé : vendredi 9 février 2024 17:13
À : Christian Keller <Christian.Keller@villeesch.lu>; Jeff Lerario <Jeff.Lerario@villeesch.lu>
Objet : Création d'un poste d'agent polyvalent dans la carrière A3 (CCT SUD) pour engager un agent actuellement en contrat OTI au niveau du PlusBus

Gudden Mëtteg,

Könnt dir w.e.g. Ären Avis dozou ginn?

Merci am viraus,
MbG,